

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 29 juillet 2019

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

Excusée: Mme M. Weiler, conseillère

- PERSONNEL COMMUNAL

À l'unanimité et à huis clos, le conseil communal nomme M. Dallo Daniel définitivement au poste d'ingénieur sous le statut du fonctionnaire communal auprès de la commune de Mersch avec effet au 1er août 2019.

- URBANISME

Le conseil communal, à l'unanimité,

- a) approuve la demande de lotissement présentée par le bureau Jonas architectes Associés de d'Ettelbruck pour le compte de M. et Mme Vullers de Mersch relative à la réorganisation de trois propriétés sises à Mersch, Rue Mies, en 2 lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) approuve la demande de lotissement présentée par le bureau Terra G.O. de Capellen pour le compte de M. Henri Daubefeld de Moesdorf et la société Lionstone Moesdorf Sàrl de Bridel relative à la division de trois propriétés sises à Moesdorf, Rue d'Ettelbruck, en quatre lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- c) approuve la demande de lotissement présentée par le bureau Groupe L Sàrl de Howald pour le compte de la société NEWGEST Sàrl de Howald relative à la fusion de deux propriétés sises à Rollingen, Rue de Luxembourg, en un lot en vue de son affectation à l'habitation et à la construction.
- d) décide de clôturer le projet d'aménagement particulier concernant la modification d'un plan d'aménagement particulier (PAP) sur des fonds sis à Mersch, aux lieux-dits «Allée John W. Léonard» et «Am Mierscherbiérg», présenté par le bureau e-cone de Mersch pour le compte de la société N. Arend II S.C.I. de Mersch.
- e)
 - décide la recevabilité d'une réclamation remise au collège des bourgmestre et échevins en la forme.
 - déclare la réclamation quant au fond comme justifiée.
 - décide d'approuver le PAP concernant la modification d'un PAP sur des fonds sis à Mersch, aux lieux-dits «Allée John W. Léonard» et «Am Mierscherbiérg», présenté par le bureau e-cone de Mersch pour le compte de l'administration communale de Mersch en tenant compte de la réclamation introduite dans les délais impartis.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivants:

Projet	Devis en € TTC	Dépense € TTC
Renouvellement des ouvrages de captage de source et aménagements des alentours	40.500,00	45.082,08

Réfection du bâtiment dit «Loge Concierge» près du château de Mersch	273.371,09	247.384,02
--	------------	------------

- SYLVICULTURE

Le conseil communal approuve à l'unanimité les devis établis par l'Administration de la Nature et des Forêts pour la construction de chemins forestiers en forêt communale:

- a) au lieu-dit «Faascht» (Essingen) au montant total de 68.035,50 € TTC
- b) au lieu-dit «Bousserbësch» (Rollingen) au montant total de 63.940,50 € TTC

- ZAMID

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) les statuts du syndicat dénommé «Syndicat de communes pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation de zones d'activités économiques régionales Mierscherdall», en abrégé «ZAMID».
- b) la convention entre les communes de Mersch, Lorentzweiler et Lintgen par laquelle les communes de Lorentzweiler et Lintgen participent dans le préfinancement de l'acquisition des terrains pour la future zone d'activités économiques régionale ZAMID en proportion de leurs participations fixées dans les statuts, à savoir:

- Commune de Lorentzweiler:	24 %:	1.460.078,16 €;
- Commune de Lintgen:	19 %:	1.155.895,21 €;

- LEADER WEST

Le conseil communal décide à l'unanimité d'édicter un règlement,

- a) qui a pour objet de réglementer l'utilisation de la toiture de la Salle des Sociétés sise à Moesdorf, 10, Rue d'Ettelbruck, pour l'installation de modules photovoltaïques.
- b) qui règle les modalités d'une mise à disposition de la surface de toitures à la coopérative «Regional Energie Cooperative – LEADER West». Les habitants de la commune de Mersch peuvent devenir coopérateurs de la coopérative «Regional Energie Cooperative-LEADER West».
- c) qui règle l'utilisation des toitures des bâtiments communaux.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société IMMOBILIERE DE LINTGEN SA des terrains de 1.035,00 a, sis à Lintgen «auf Moschelt» et «im Gaertchen», au prix total de 724.500,00 €. Frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur. L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans l'obtention d'un objet d'échange en vue de l'achat de terrains à Mersch au lieu-dit «auf dem Mierscher Weg» destinés à la réalisation d'une zone d'activités économiques régionale respectivement l'agrandissement d'une zone d'activités communale.
- b) le compromis de vente par lequel la commune de Mersch cède à la société KONKRET Sàrl de Mersch un terrain de ~12 a, sis à Mersch au lieu-dit «In den Gehren», au prix de 65.000,00 € par are. Frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.
- c) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les consorts Elcheroth deux emprises (trottoir) de 0,14 a sises à Reckange, Rue de Septfontaines, au prix total de 220,50 €.

- d) l'acte de dépôt d'une convention de constitution de servitude, par lequel la commune de Mersch accorde au syndicat intercommunal SIDERO un droit de passage sur les propriétés communales, sises à Pettingen aux lieux-dits «Auf Eischleid» et «In der Laas» pour la pose d'une canalisation.
- e) le bail emphytéotique, par lequel la commune de Mersch met à disposition du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Mersch deux terrains de 13,22 a, sis à Mersch, Rue du Camping (site de la réception du camping), pendant 49 ans contre paiement d'une redevance annuelle de 25,00 €.
- f) l'acte prorogeant d'une durée de 15 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 le contrat de bail du 12 septembre 2002, par lequel la commune de Mersch loue au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Mersch un terrain de 198,96 a sis à Mersch au lieu-dit «Camping Krounebiérg» au loyer annuel de 250,00 €.

- COMMISSIONS COMMUNALES

À l'unanimité, le conseil communal remplace M. Weissgerber Pierre (CSV) par M. Ahles Hubert (CSV) comme membre et secrétaire dans la commission de la circulation.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (PPF)

Le bourgmestre explique et présente le plan pluriannuel (PPF). Le conseil communal prend connaissance des données financières.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS